

SOUDAN

**Crainces pour un important dirigeant rebelle
au Darfour menacé d'exécution**

Index AI : AFR 54/161/2005

ÉFAI

Mercredi 9 novembre 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a appris qu'un important commandant rebelle au Darfour était détenu par des forces se trouvant sous le commandement d'un des principaux dirigeants du Mouvement de libération du Soudan (MLS), Minni Arko Minawi. Suleiman Marajan aurait été emmené à Muzbat, à 150 kilomètres au nord de Kutum, dans le Darfour septentrional. En dépit des appels en faveur de sa libération lancés par d'autres membres de l'Armée de libération du Soudan (ALS), il reste prisonnier. Détenu depuis le début de la deuxième semaine de novembre, il serait toujours en vie selon des informations reçues le 8 novembre.

Cette détention se situe dans un contexte de tensions grandissantes au sein de l'ALS, après une conférence controversée pour la direction du mouvement à Haskanita, dans l'est du Darfour. La conférence a élu Minni Arko Minawi à la présidence du MLS, mais a également généré une forte opposition de la part de certains au sein de l'ALS. L'arrestation de Suleiman Marajan n'a fait qu'accroître les tensions et les forces qui lui sont restées fidèles près de Meidup se mobilisent contre Minni Arko Minawi.

Suleiman Marajan, officier de haut rang de l'Armée de libération du Soudan (ALS) dans le Darfour septentrional, a assisté aux négociations de paix à Abuja, au Nigéria, à la mi-septembre, contre la volonté de Minni Arko Minawi. Minni Arko Minawi avait envoyé des troupes pour empêcher Suleiman Marajan d'assister aux négociations de paix. N'ayant pas réussi à le capturer, les forces s'en étaient pris aux gardes du corps de Suleiman Marajan, en tuant cinq et enlevant trois personnes de la tribu des Meidup.

Amnesty International craint que Suleiman Marajan ne soit exécuté et demande sa remise en liberté immédiate. ●

**Pour obtenir de plus amples informations,
veuillez contacter le Service de presse
d'Amnesty International à Londres, au +44 20
7413 5566, ou consulter le site
<http://www.amnesty.org>**